



CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 05 MARS 2020

Présentation par le conseil municipal des jeunes d'un projet « Skate Park » : le conseil municipal remercie les élèves qui s'investissent dans leur rôle de jeune conseiller.

Compte-rendu analytique
(Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

L'an deux mil vingt le cinq mars à 19h30, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Marcel VILLACA, Maire.

Etaient présents : Monsieur VILLAÇA Marcel, Maire, Mmes BROYER, CHEINEY, HERITIER, Messieurs BERTRAND, COULOUMY, DECHELETTE, Adjoints au maire, Mesdames MARSADIE, MARTIN – GAUTIE, PEREIRA DOS REIS, RODACH, ROLLET, SANTIN, Messieurs DA COSTA, DUBAL, RALLIERE, ROBERT, conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : Mme CLAVERIE a donné pouvoir à M. COULOUMY
Mme BOUTEILLY a donné pouvoir à M. RALLIERE
M. PIOCELLE –CORNILLION a donné pouvoir à M. VILLAÇA

Absents excusés : MM. CONSTANS et PICHEREAU

A l'unanimité, Madame Audrey SANTIN a été désignée secrétaire de séance.
Le compte rendu de la séance du 19 décembre 2019 est approuvé, à l'unanimité.

I – AFFAIRES GENERALES :

1) Principe de dissolution du Syndicat Mixte pour la construction, l'entretien et le fonctionnement du CES de Brie Comte Robert

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le principe de dissolution du syndicat mixte pour la construction, l'entretien et le fonctionnement du CES de brie comte robert qui n'a plus de caractère intercommunal ainsi que la clé de répartition des actifs et passifs.

2) CCOB : approbation du rapport de la commission locale des charges transférées

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le rapport établi par la commission locale des charges transférées relatif au transfert de la compétence « actions de développement économique ».

II – FINANCES

3) Approbation des comptes de gestion du Trésorier – Commune et Assainissement

A l'unanimité, le conseil municipal approuve les comptes de gestion de l'exercice 2019 présentés par le trésorier.

4) Vote du Compte Administratif 2019 - Commune

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Mme HERITIER, Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote, par 14 voix pour, 5 abstentions (Mmes BOUTEILLY, MARTIN GAUTIE, MM DUBAL, RALLIERE et ROBERT), adopte le compte administratif de la commune pour l'exercice 2019 qui présente un excédent de fonctionnement de 628.606,01€ et un excédent d'investissement de 120.335,71€

5) Affectation du résultat 2019 – Commune

Par 15 voix pour, 5 abstentions (Mmes BOUTEILLY, MARTIN GAUTIE, MM. DUBAL, RALLIERE et ROBERT), le conseil municipal décide d'affecter au budget primitif 2020, en section d'investissement, l'excédent de fonctionnement pour un montant de 628.606,01 € et l'excédent d'investissement pour un montant de 120.335,71 €.

6) Vote du Compte Administratif 2019 – Assainissement :

Le conseil municipal, par 14 voix pour, 5 abstentions (Mmes BOUTEILLY, MARTIN GAUTIE, MM. DUBAL, RALLIERE et ROBERT), après avoir entendu Mme HERITIER, Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote, adopte le compte administratif assainissement pour l'exercice 2019 qui présente un excédent d'exploitation de 114.829,54 € et un excédent d'investissement de 516.118,80€.

7) Affectation du résultat 2019 – Assainissement :

Par 15 voix pour, 5 abstentions (Mmes BOUTEILLY, MARTIN GAUTIE, MM. DUBAL, RALLIERE et ROBERT), le conseil municipal décide d'affecter au budget primitif 2020 l'excédent d'exploitation pour un montant de 114.829,54 € en section d'exploitation, l'excédent d'investissement pour un montant de 516.118,80 € en section d'investissement.

8) Vote du taux des trois taxes locales – année 2020 :

Le conseil municipal, à l'unanimité, maintient les taux d'imposition suivants, pour l'année 2020 :

- Taxe Habitation	12,15 %
- Foncier Bâti	17,77 %
- Foncier non Bâti	43,11 %

9) Vote du Budget Primitif 2020 – Commune :

Par 15 voix pour, 5 voix contre (Mmes BOUTEILLY, MARTIN-GAUTIE, MM. DUBAL, RALLIERE, ROBERT), le conseil municipal vote le budget primitif 2020, arrêté en dépenses et en recettes à la somme de :

- Fonctionnement	3.905.700 €
- Investissement	1.964.800 €

10) Vote du Budget Primitif 2020 – Assainissement :

Le conseil municipal, par 15 voix pour, 5 contre (Mmes BOUTEILLY, MARTIN-GAUTIE, MM. DUBAL, RALLIERE et ROBERT) vote le budget primitif 2020, arrêté en dépenses et en recettes à la somme de :

- Exploitation	213.829,54 €
- Investissement	755.718,80 €

11) Attribution de subventions aux associations locales – année 2020

A l'unanimité, le conseil municipal décide de l'attribution des subventions aux associations locales pour l'exercice 2020 :

- ADAMS	500 €
- CLAS	8.000 €
- CLUB REVIVRE	1.300 €
- DANS'ERVON	800 €
- FOOTBALL	2.800 €
- FNACA	400 €
- GYMNASTIQUE	1.000 €
- JUDO CLUB	2.300 €
- TAI CHI CHUAN	700 €
- TENNIS CLUB	2.500 €
- MISSION LOCALE	1.500 €
- MILLE PATTES	600 €
- La Prévention Routière	300 €
- PETANQUE CLUB	500 €
- PHOTO CLUB de SERVON	500 €
- Les Restaurants du Cœur	200 €
- Myaraka Ny' Ankisy	650 €
- Cantos de Portugal	600 €
- Cercle d'histoire	300 €

12) Attribution d'une subvention au CCAS

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer au centre communal d'action sociale une subvention de 37.500 €

13) Attribution d'une subvention à la caisse des écoles

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'attribuer à la caisse des écoles une subvention de 2.000 €.

14) Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide l'attribution d'une subvention de 100 euros par foyer servonnais pour l'achat d'un vélo à assistance électrique.

15) Acquisition de parcelles de terrain –route de Choigny

A l'unanimité, le conseil municipal décide l'acquisition de plusieurs parcelles de terrain situées route de Choigny et sur le RD 51 dans le cadre de la réalisation d'une piste cyclable.

16) SIGEIF – convention particulière de maîtrise d'ouvrage temporaire pour les travaux d'enfouissement des réseaux rue de la république

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ladite convention à intervenir avec le syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile de France pour les travaux d'enfouissement des lignes aériennes électriques de distribution publique, de communications téléphoniques et d'éclairage public, situés rue de la République.

17) Demande de subvention pour la mise en place d'un système de vidéo protection supplémentaire

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le projet de mise en place d'un système de vidéo protection supplémentaire et sollicite la subvention de l'Etat au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance au taux le plus élevé pour ce genre d'opération.

18) Convention d'accueil en centre de loisirs de Brie Comte Robert :

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les termes de la convention proposée par la ville de Brie Comte Robert, pour l'année 2019/2020.

19) Convention de remboursement de la participation des communes aux journées interco'Go

A l'unanimité, le conseil municipal fixe la participation de la commune aux journées interco'Go à 600 euros.

20) Accueils de loisirs – fixation de la participation familiale au séjour à Provins
 Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs pour le séjour à Provins organisé du 15 juillet 2020 au 17 juillet 2020, comme suit :

Tranche	Revenu mensuel minimum	Revenu mensuel maximum	1er enfant	2ème enfant	3ème enfant
1	0	1 067	115,00	97,00	88,00
2	1 068	2 089	152,00	129,00	116,00
3	2 090	3 134	179,00	152,00	137,00
4	3 135	4 179	188,00	160,00	144,00
5	4 180	5 220	197,00	168,00	151,00
Hors tranche	5 221		207,00	176,00	159,00
Extérieur	Toutes tranches	Toutes tranches	358,00	358,00	358,00

III – PERSONNEL

21) Approbation du compte épargne temps

A l'unanimité, le conseil municipal adopte les termes du règlement interne du compte épargne temps mis en place pour les agents territoriaux.

Informations diverses

Monsieur le Maire donne lecture des décisions prises par délégation du conseil municipal

- Contrat d'entretien de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse tricolore
- Renouvellement des contrats d'entretien des chaufferies de l'école et de la mairie
- Marché pour l'entretien des locaux communaux

Questions diverses

Monsieur RALLIERE interroge sur les bâtiments dits « logistiques » situés sur la zone Eden 2.

Monsieur DUBAL interroge sur la participation de NEXITY pour la réfection de la rue de la République. Monsieur le Maire lui indique que l'aménageur prendra en charge 100 mètres linéaires de réfection de voirie.

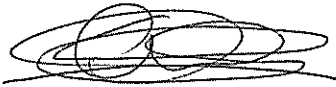
Monsieur DUBAL interroge sur le programme de logements angle rue de Brie/ rue de la République. Monsieur VILLAÇA répond que le dossier n'a pas été accepté, pour cause de documents manquants.

Monsieur RALLIERE informe que le programme « Cœur Servon » contient plus de logements que ceux prévus au dépôt du permis, et qu'à ce jour, Nexity n'a pas déposé de permis modificatif.

Monsieur le Maire précise que ce dossier a été examiné avec Monsieur COULOUMY, adjoint au maire chargé de l'urbanisme, et qu'un courrier a été adressé à Nexity par l'intermédiaire de notre avocate pour des compléments d'information.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h16

Le secrétaire de séance
Audrey SANTIN



Le Maire
Marcel VILLACA

